



MAIRIE de
MAULEVRIER SAINTE GERTRUDE
540, rue Saint Léonard
76490

Tél : 02.35.96.25.56
mairie@maulevrierstegertrude.fr

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois février, à 19 h 00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur David MALANDAIN, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le seize février deux mil vingt-trois.

Étaient présents : Mesdames GRENET Laëtitia, MALANDAIN Monique, VANOFF Solenne, PIGNE Nadia, SOUDET Antoinette, LEGRAS Maya et Messieurs MALANDAIN David, GUILLET Mathieu, MASCRIER Guillaume, MAROUSE Daniel, BAUDRY Frédéric, GOSSELIN Edouard et DELAHOULIERE Joffrey.

Étaient absents : Monsieur GOUPIL Gérard, excusé et donnant procuration à Monsieur GUILLET Mathieu.

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 13, il a été procédé à la nomination du secrétaire, conformément à l'art. L.2121-15 du Code Général des collectivités territoriales.

Monsieur GUILLET Mathieu a été élu secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Validation chiffrage AVP pour la réhabilitation du groupe scolaire et demande de subvention DETR/DSIL
- Demande de subvention DETR/DSIL Défense incendie
- Demande de subvention DETR/DSIL escalier église St Léonard
- Subventions aux associations
- Taux communaux
- Questions diverses

Le compte-rendu du précédent Conseil Municipal a été adopté à l'unanimité.

DL2023-06	Validation chiffrage AVP pour la réhabilitation du groupe scolaire et demande de subvention DETR/DSIL
------------------	--

Visa :

Vu : les articles du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu : l'étude d'avant-projet et le chiffrage du cabinet de maîtrise d'œuvre

Vu : l'avis de la commission élargie

La maîtrise d'œuvre désignée en décembre dernier a travaillé depuis quelques semaines sur l'avant-projet, en fonction du scénario de départ envisagé par les élus et des utilisateurs. Plusieurs réunions de travail se sont tenues, en présence des élus du comité de pilotage.

La Commune, après avoir délibéré,

VALIDE le projet AVP présenté qui regroupe les classes dans un bâtiment principal, en rdc et accessible aux PMR avec des extensions, le logement au R+1 reste indépendant, la bibliothèque accessible à tous et le restaurant scolaire indépendant et réservé aux écoles agrandi.

Ce projet prévoit des extensions aux existants de 400m² environ.

L'estimation de cette réhabilitation est de **2 378 320 €** ht en travaux, s'ajoutent à cela les honoraires suivants : **224 206.40 €** ht en prestations intellectuelles :

Maitrise d'œuvre : estimé à 152 212.48€ ht (taux de 6.4%)

Amo : 51 748.92€ ht (7750+ 43998.92€ en suivi de chantier)

Diagnosics amiante et plomb : estimation 6000€ ht

Contrôle technique : devis APAVE, 8125€ ht

Coordinateur sécurité : estimation 5000€ ht

Relevés topographiques : 1120€ ht

Soit un total toute dépense confondue de 2 602 526.40 ht TDC

AUTORISE Monsieur le Maire sur cette base financière estimée à solliciter dès à présent tous les partenaires financiers satellites de cette opération, au taux le plus élevé possible, ce en lien avec son assistant à maîtrise d'ouvrage et *notamment la DETR et la DSIL dès 2023, le département de la Seine Maritime, l'agglo et tous les fonds de concours possibles une fois les appels d'offres de travaux réalisés.*
(FOND VERT /FOND CHALEUR/AGGLO)

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL :

Dépenses : 2 602 526.40€ ht

Dont Travaux : 2 378 320€ht

Dont études : 224 206.40€ ht

DETR : 40% espéré soit 1 041 010.56€

DSIL : 15% espéré soit 390 378.96€

CD76 : 25% espéré soit 650 631.60€

RESTE A CHARGE COMMUNE : 20% minimum soit 520 505.28€ ht

DL2023-07	Demande de subvention DETR/DSIL défense incendie
------------------	---

Monsieur Mathieu GUILLET expose ce projet.

La commune a l'obligation de couvrir l'ensemble de son territoire en défense incendie.

Ce règlement engage la responsabilité du Maire au travers de nouvelles obligations particulièrement strictes relatives aux réserves incendie. En effet, désormais, les habitations doivent se situer à moins de 200 mètres d'une borne incendie, ou de 400 mètres dans le cas d'habitations isolées hors agglomération.

Dans la continuité du développement de la défense incendie relative au schéma départemental, il est nécessaire de couvrir la route du Mont Saint, secteur composé d'une trentaine de maisons individuelles. Ce secteur n'est encore couvert à ce jour. Une citerne enterrée est le dispositif le plus adapté.

Afin de pourvoir à cet équipement, la commune souhaite provisionner la somme de 29949,70 €, sur la base de plusieurs devis (entreprise de TP, société des eaux...)

Cet investissement peut être subventionné à hauteur de 80%, par le biais de la DETR, le département ou l'agglomération.

Il n'y a pas de date limite à l'application de ce règlement. Par souci de sécurité, il est néanmoins préférable de réagir rapidement. Cet investissement est de plus amené à augmenter avec le développement du territoire.

DL2023-08	Demande de subvention DETR/DSIL escalier église St Léonard
------------------	---

Monsieur MALANDAIN souligne l'urgence de sécuriser l'accès au clocher, l'escalier étant vétuste et présentant un risque certain pour les usagers. Il est nécessaire d'intervenir rapidement.

Un devis a été proposé par la société Thuillier Frères comprenant la réalisation d'un escalier quatre quarts tournants en chêne sans contremarche.

Le montant de ce devis s'élève à 11035.65€ HT.

30% peuvent être subventionnés au titre de la DETR et 50% pour la DSIL.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents accepte la demande de subvention.

DL2023-09	Subventions aux associations
------------------	-------------------------------------

Monsieur le Maire présente les différentes subventions aux associations prévisionnées pour l'année 2023 :

CCAS	6 500 €
Coopérative scolaire (87 élèves x 35 €)	3 045 €
Amicale Laïque	1 425 €
Club des Anciens	1 425 €
RAMDAM	1 425 €
Anciens Combattants	550 €
Yvan et Josian	Prêt de la salle 1 week-end
TOTAL SUB. ASSO. COMMUNALES	7 870 €
Parents d'élèves Collège V. HUGO	30 €
Amicale des pompiers	100 €
Refuge de Lintot	100 €
Banque Alimentaire	719 €
Union sportive des 2 vallées	800 €
TOTAL SUB. ASSO HORS COMMUNE	1 749 €

DL2023-10	Taux communaux
------------------	-----------------------

Monsieur le Maire rappelle que comme chaque année il est nécessaire de voter le taux des taxes communales.

Concernant la taxe foncière, Monsieur le Maire indique qu'il souhaite qu'elle ne soit pas augmentée.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide de ne pas augmenter les taxes pour 2023, soit :

- Taxe Foncière sur propriété bâtie 42,66 %
- Taxe Foncière sur propriété non bâtie 37,31 %

La taxe d'habitation sur les résidences principales est supprimée depuis le 1^{er} janvier 2023. Mais la taxe d'habitation est toujours due pour les résidences secondaires. A ce titre, il est proposé que soit appliquée cette taxe en reprenant le taux sur le bâti 2019, soit 8,00%.

DL2023-11	Convention CB Multi-Services
------------------	-------------------------------------

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la destruction de nids d'hyménoptères est assurée par la société CB Multi-services à Petiville pour une prise en charge des nids de guêpes et de frelons sur présentation du bon de prise en charge délivré par la Mairie.

Etant donné l'augmentation importante de ces prises en charge, il sera demandé aux habitants faisant une demande d'intervention, une participation à hauteur de 50% du tarif de la prestation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve cette délibération.

Questions diverses :

- Sainte-Gertrude :

Madame LEGRAS informe le Conseil que les écluses installées route de Sainte Gertrude ne sont pas concluantes, alors qu'un passage important de poids lourds est constaté par les habitants. Les problèmes d'éclairages subsistent du parking à l'église de Sainte Gertrude.

- Rue à l'Eau :

Monsieur GOSELIN relaye la demande d'habitants de la rue à l'Eau pour l'installation d'un miroir routier afin de sécuriser la sortie depuis cet axe.

- Consommations électriques :

Madame MALANDAIN informe le Conseil Municipal des consommations électriques de l'éclairage public :

2017 : 40 434 Kw
2018 : 73 883 Kw pour 22 304.63€
2019 : 70 486 Kw pour 20 245.54€
2020 : 51 321 Kw pour 18 988.74€
2021 : 43 899 Kw pour 19 682.65€
2022 : 22 059 Kw pour 17 891.26€

- Repas des anciens :

Madame MALANDAIN précise qu'il est nécessaire de commencer à réfléchir à l'organisation du prochain repas de fin d'année des aînés de la commune.

- Agent communal :

Un recrutement saisonnier va être effectué au titre d'agent communal pour renforcer l'équipe sur la période estivale.

- Bicentenaire :

Madame VANOFF rappelle la mise en place d'une exposition itinérante en mai dans la salle du Conseil Municipal. Il convient de trouver des bénévoles afin d'assurer l'ouverture au public sur le week-end des festivités. Madame LEGRAS se porte volontaire.

Un point sur le nombre de bénévoles est nécessaire. Les Présidents d'association ont été sollicités afin de mobiliser du monde.

Le comité est toujours à la recherche d'un prestataire type « food truck ».

- Animation pause méridienne :

Madame GRENET Précise que le club de full contact de Rives-en-Seine interviendra sur la pause méridienne à partir de ce lundi en salle de motricité avec la mise en place de 3 groupes.

- Cantine :

Madame GRENET informe qu'un changement de menu est à l'étude avec Convivio par l'intégration d'un produit bio une fois par semaine.

La société API a été contactée. Elle est similaire au niveau des tarifs mais ne propose pas de choix des menus ou d'exception alimentaire.

- Terrain multisport :

Monsieur MALANDAIN précise que le terrassement du terrain multisport débutera courant mars. L'installation du terrain se déroulera ensuite sur une semaine.

- Bancs en bois :

Monsieur DELHOULIERE est remercié pour sa participation à la mise en place des bancs dont les troncs avaient été offerts par l'ONF.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est close à 22h00.

MALANDAIN David

GUILLET Mathieu

GRENET Laëticia

MALANDAIN Monique

MASCRIER Guillaume

GOUPIL Gérard
(Procuration GUILLET
Mathieu)

BAUDRY Frédéric

VANOFF Solenne

SOUDET Antoinette

MAROUSE Daniel

DELAHOULIERE Joffrey

PIGNE Nadia

LEGRAS Maya

GOSSELIN Edouard

